



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Québec, le 16 mars 2015

Monsieur Michel Bonsaint  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, bureau 2.50  
Québec (Québec) G1A 1A3

**Objet : Candidat proclamé élu**  
**Élection partielle du 9 mars 2015 dans la circonscription électorale de Richelieu**

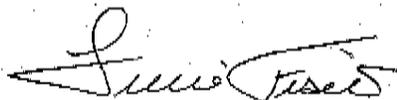
Monsieur le Secrétaire général,

Conformément aux dispositions de l'article 380 de la Loi électorale (chapitre E-3.3), nous vous transmettons le nom du candidat proclamé élu dans la circonscription électorale de Richelieu à la suite de l'élection partielle du 9 mars 2015. Cette élection a été tenue en vertu du décret du gouvernement pris en date du 4 février 2015.

Nous vous rappelons que, conformément au deuxième alinéa de l'article 380, « Le candidat proclamé élu devient membre de l'Assemblée nationale à partir de la réception par le secrétaire général de l'Assemblée nationale de la liste des candidats proclamés élus ».

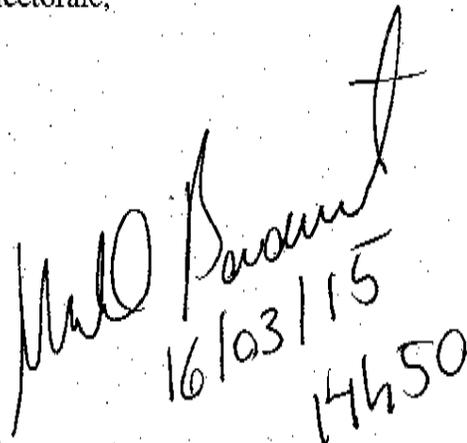
Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

La directrice générale des élections  
et présidente de la Commission de la représentation électorale,



M<sup>e</sup> Lucie Fiset

p. j. Document afférent au candidat proclamé élu



16/03/15  
14h50

**Loi électorale**

**Candidat proclamé élu**

**Élection partielle dans la circonscription électorale de Richelieu**

\*\*\*\*\*

Conformément aux dispositions de l'article 380 de la Loi électorale (chapitre E-3.3), nous donnons avis que le candidat ci-après désigné a été élu lors de l'élection partielle tenue le 9 mars 2015.

\*\*\*\*\*

Circonscription électorale	Candidat élu	Appartenance politique
Richelieu <sup>1</sup>	Sylvain Rochon	Parti québécois
<sup>1</sup> Élection tenue à la suite de la démission de M <sup>me</sup> Elaine Zakaïb.		

Québec, le 16 mars 2015